



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dégâts des animaux

Question écrite n° 69837

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les problèmes occasionnés par l'introduction sauvage de la grenouille dite « taureau » qui envahit les cours d'eau et étangs où elle se conduit en prédateur particulièrement vorace de la faune qui y est traditionnellement présente. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour lutter contre cette espèce au comportement nuisible.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux mesures envisagés pour éradiquer les grenouilles-taureaux. La grenouille-taureau, *Rana catesbeiana*, a été volontairement introduite dans la région Aquitaine, plus précisément dans les gravières d'Izon, dans les années 70. Cette espèce, désormais bien implantée dans le département de la Gironde, est signalée dans les départements des Landes, de la Charente-Maritime et de la Dordogne. La grenouille-taureau est un prédateur redoutable qui peut déséquilibrer un écosystème aquatique, réduire sa biodiversité et éliminer d'autres espèces protégées comme des tritons et des grenouilles. Une réunion de concertation sur ce problème inquiétant s'est tenue fin 2000, avec des représentants de la direction générale de l'environnement (DIREN) Aquitaine, des représentants des fédérations de pêcheurs, des associations et des spécialistes de la société herpétologique de France. L'introduction d'une telle espèce est maintenant interdite en application de l'article L. 411-3 du code de l'environnement. Ce même article permet à l'autorité administrative de procéder ou de faire procéder à sa capture ou à sa destruction. Il est prévu d'engager une étude sur la répartition de cette espèce ainsi que sur les possibilités de l'éradiquer.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69837

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6854

Réponse publiée le : 14 janvier 2002, page 173